



**Commission du marché des produits alimentaires de l'Ontario
165, the Queensway
Toronto (Ontario)
M8Y 1H8**

Téléphone : 416 259-5479 Télécopieur : 416 259-4303
Courriel : info@oftb.com Site Web : www.oftb.com

Soixante-sixième rapport annuel de la Commission du marché des produits alimentaires de l'Ontario pour l'exercice prenant fin le 31 mars 2020

La Commission du marché des produits alimentaires de l'Ontario est une agence provinciale gouvernée par un conseil conformément à la *Loi sur le Marché des produits alimentaires de l'Ontario*, L.R.O. 1990, chap. O.15 et dont le mandat est d'acquérir, de construire, d'équiper et de faire fonctionner un marché de gros de fruits et de denrées alimentaires situé dans la ville de Toronto ou dans la municipalité régionale de York et connu sous le nom de Marché des produits alimentaires de l'Ontario en français et sous le nom de Ontario Food Terminal en anglais, ainsi que d'acquérir et de faire fonctionner les installations nécessaires au transport et à la manutention des fruits et des denrées alimentaires, et d'exécuter toutes les autres mesures nécessaires ou opportunes pour son exploitation et ses entreprises.

Membres de la Commission du marché des produits alimentaires de l'Ontario durant l'exercice 2019-2020 : Kenneth W. Knox a été nommé à la présidence le 17 janvier 2019, a démissionné le 31 août 2020 et sa nomination a été révoquée le 26 octobre 2020. Mark Pearlman a d'abord été nommé au poste de membre le 15 novembre 2006 et ensuite au poste de vice-président le 31 août 2017 avec un mandat prenant fin le 30 août 2020. Larry Kieswetter a été nommé au poste de membre pour une période allant du 30 novembre 2016 au 29 novembre 2019, et a plus tard été nommé de nouveau pour une période prenant fin le 27 novembre 2022. Ian Mackenzie a été nommé au poste de membre pour une période allant du 8 mars 2017 au 7 mars 2020, et a plus tard été nommé de nouveau pour une période prenant fin le 7 mars 2023. Margaret Appleby a été nommée au poste de membre pour une période allant du 31 août 2017 au 30 août 2020, et Lino Vittorio a été nommé au poste de membre pour une période allant du 4 octobre 2017 au 3 octobre 2020. Len Turkevics a été nommé au poste de membre pour une période allant du 31 janvier 2019 au 30 janvier 2022.

Tout au long de l'exercice, la commission a soutenu avec diligence l'importante industrie agricole de l'Ontario et a perpétué la contribution vitale qu'apporte le Marché des produits alimentaires de l'Ontario à l'économie de la province. La commission s'assure que le marché est bien entretenu et fonctionne de manière efficace. Ainsi, il peut offrir un excellent service aux producteurs de l'Ontario, aux acheteurs de denrées alimentaires, aux détaillants et aux établissements, et ceux-ci continueront de l'utiliser comme grand point d'approvisionnement en fruits et légumes frais et en produits horticoles. Le marché met également à la disposition des producteurs et des distributeurs de denrées alimentaires de l'Ontario un circuit de vente en gros où ils peuvent distribuer et commercialiser leurs fruits et légumes frais à des milliers d'entreprises de produits alimentaires et horticoles.

Au cours de l'exercice, la province a procédé à un examen du Marché des produits alimentaires de l'Ontario dans le cadre d'une étude plus vaste portant sur les terrains appartenant au gouvernement et sur les dépenses. Le gouvernement s'est entretenu avec tous les groupes d'intervenants qui

utilisent l'installation et a déterminé qu'il serait préférable pour le secteur agroalimentaire que le Marché des produits alimentaires de l'Ontario demeure à son emplacement actuel et apporte des améliorations à l'installation actuelle. Les terrains du marché ont également été désignés comme des zones d'emploi importantes à l'échelle provinciale, pour la protection des zones d'emploi dans le cadre de En plein essor : Plan de croissance de la région élargie du Golden Horseshoe, 2019.

La Commission du marché des produits alimentaires de l'Ontario continuera d'être autosuffisante pour couvrir toutes les dépenses, y compris les dépenses en immobilisation et en entretien. De même, elle continuera de bien respecter toutes les dispositions du protocole d'entente et de la Directive concernant les organismes et les nominations. La commission a mis au point et terminé son plan stratégique et l'a présenté au ministère de l'Agriculture à des fins d'approbation.

La commission a enregistré un bénéfice net de 788 354 \$ pendant l'exercice fiscal 2019-2020, comparativement à un bénéfice net de 1 180 764 \$ pour l'exercice fiscal 2018-2019. Cette baisse du bénéfice net est principalement attribuable aux dépenses plus élevées pendant l'exercice fiscal 2019-2020 que pendant l'exercice fiscal 2018-2019. Les dépenses de la commission qui ont surpassé le budget de plus de 25 000 \$ étaient celles des postes suivants : salaires, fournitures de fonctionnement, réparations et entretien et enlèvement des déchets. La commission continue de vivre une année couronnée de succès. Elle a réalisé et surpassé ses cibles générales de revenus par 599 244 \$, ce qui a aidé à compenser la hausse des dépenses d'exploitation comparées au budget annuel de la commission. Les dépenses en immobilisations pour l'exercice ont totalisé 5 207 019 \$.

Le volume de fruits et de denrées alimentaires distribués par l'entremise du marché pendant l'exercice financier 2019-2020 se situait à approximativement 1 049 065 tonnes (952 millions de kilogrammes ou 2,1 milliards de livres), ce qui constituait une légère baisse de 0,008 % par rapport à l'exercice financier 2019-2020. La part de produits agricoles cultivés en Ontario et vendus au marché représente environ 35 % à 40 % du total. La commission promeut sans relâche l'ensemble de ses installations, dont la vente de fruits et de légumes cultivés en Ontario dans la zone du marché fermier, sur son site Web, dans les médias sociaux, dans le cadre de salons commerciaux, par le biais d'Ontario, terre nourricière, et en offrant des visites guidées.

Le marché est encore aujourd'hui la principale source de fruits et de denrées alimentaires du commerce de l'épicerie indépendante en Ontario. Il s'agit d'un marché de gros concurrentiel permettant à plus de 5 000 acheteurs de se procurer des denrées alimentaires de grande qualité dans 20 entrepôts et auprès de 350 agriculteurs locataires de l'Ontario. On y vend environ 400 variétés de denrées alimentaires différentes, dont environ 150 sont cultivées à l'échelle locale.

Je tiens à remercier mes collègues administrateurs qui siègent au conseil d'administration, les locataires du marché, les employés du marché, les fournisseurs de biens et de services au marché ainsi que les nombreux acheteurs, d'avoir contribué au succès que la commission a connu au cours de l'exercice 2019-2020.

Commission du marché des produits alimentaires de l'Ontario



Christy McMullen
Vice-présidente

**Commission du marché des
produits alimentaires de l'Ontario**
États financiers
Pour l'exercice terminé le 31 mars 2020

Table des matières

Rapport de la vérificatrice indépendante	2 - 4
États financiers	
État de la situation financière	5
État des revenus et dépenses	6
État de l'évolution de l'actif net	7
État des flux de trésorerie	8
Notes afférentes aux états financiers	9 - 16



Commission du marché des produits alimentaires de l'Ontario
165, the Queensway
Toronto (Ontario)
M8Y 1H8

Téléphone : 416 259-5479 Télécopieur : 416 259-4303
Courriel : info@oftb.com Site Web : www.oftb.com

Le 5 octobre 2020

Responsabilité de la direction pour les états financiers

Les états financiers ci-joints, pour la Commission du marché des produits alimentaires de l'Ontario, ont été préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, et la direction en est responsable. La préparation d'états financiers sous-entend nécessairement l'utilisation d'estimations comptables faites par la direction, ce qui est particulièrement vrai lorsque des transactions ayant une incidence sur la période comptable actuelle ne peuvent pas être finalisées avec certitude avant des exercices futurs. Les états financiers ont été établis en bonne et due forme suivant un seuil de signification raisonnable, en se fondant sur les renseignements disponibles au 5 octobre 2020.

La direction maintient un système de contrôles internes conçu pour assurer dans une mesure raisonnable la protection de l'actif et l'accès en temps voulu à des renseignements financiers fiables. Ce système comprend des politiques et procédures officielles ainsi qu'une structure organisationnelle prévoyant une délégation des pouvoirs et une division des responsabilités pertinentes.

La commission est responsable de veiller à ce que la direction s'acquitte de ses responsabilités à l'égard des rapports financiers et des contrôles internes. La commission examine et approuve les états financiers.

Les états financiers ont été vérifiés par le Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario. La responsabilité de la vérificatrice générale consiste à exprimer une opinion sur la question de savoir si les états financiers sont présentés fidèlement et conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada pour le secteur public. Le rapport de la vérificatrice indépendante, présenté à la page suivante, indique la portée de l'examen de la vérificatrice générale et son opinion.

Bruce Nicholas
Administrateur général, secrétaire-trésorier

Gianfranco Leo
Directeur de l'administration



RAPPORT DE LA VÉRIFICATRICE INDÉPENDANTE

*À la Commission du marché des produits alimentaires de l'Ontario
et au ministre des Finances*

Opinion

J'ai effectué la vérification des états financiers de la Commission du marché de produits alimentaires de l'Ontario (CMPAO), qui comprennent le bilan au 31 mars 2020, l'état des recettes et dépenses, l'évolution de l'actif net et les flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes afférentes aux états financiers, dont un résumé des principales méthodes comptables.

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects importants, une image fidèle de la situation financière de la CMPAO au 31 mars 2020, ainsi que de ses résultats d'exploitation et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Base de l'opinion

J'ai effectué ma vérification selon les normes de vérification généralement reconnues du Canada. Mes responsabilités en vertu de ces normes sont décrites plus en détail à la section *Responsabilités du vérificateur dans la vérification des états financiers* de mon rapport. Je suis indépendante de la CMPAO conformément aux exigences canadiennes en matière d'éthique applicables à ma vérification des états financiers au Canada, et je me suis acquittée de mes autres responsabilités en matière d'éthique conformément à ces exigences. J'estime que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour servir de base à mon opinion.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'inexactitudes significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Dans la préparation des états financiers, la direction est responsable d'évaluer la capacité de la CMPAO à demeurer en continuité d'exploitation, en dévoilant, selon le cas, les questions liées à la continuité d'exploitation et en utilisant la méthode de comptabilité de la continuité d'exploitation sauf si la CMPAO envisage de cesser les opérations, ou si elle n'a aucun autre choix réaliste que de le faire.

Le processus d'information financière de la CMPAO incombe aux responsables de sa gouvernance.

Box 105, 15th Floor
20 Dundas Street West
Toronto, Ontario
M5G 2C2
416-327-2381
fax 416-326-3812

B.P. 105, 15^e étage
20, rue Dundas ouest
Toronto (Ontario)
M5G 2C2
416-327-2381
télécopieur 416-326-3812

Responsabilit  s du v  rificateur dans la v  rification des   tats financiers

Mes objectifs sont d'obtenir une assurance raisonnable que les   tats financiers dans leur ensemble ne comportent pas d'inexactitude significative, qu'elle soit due    une fraude ou    une erreur, et de publier un rapport du v  rificateur pr  sentant mon opinion. Une assurance raisonnable est un niveau d'assurance   lev  , mais ne garantit pas qu'une v  rification men  e conform  ment aux normes de v  rification g  n  ralement reconnues du Canada d  tectera toujours une inexactitude importante lorsqu'elle existe. Les inexactitudes peuvent provenir de fraudes ou d'erreurs et sont consid  r  es comme significatives si, individuellement ou globalement, elles pourraient raisonnablement influencer sur les d  cisions   conomiques des utilisateurs prises sur la base de ces   tats financiers.

Dans le cadre d'une v  rification effectu  e selon les normes de v  rification g  n  ralement reconnues du Canada, j'exerce un jugement professionnel et je maintiens un scepticisme professionnel tout au long de la v  rification. Je dois   galement :

- Identifier et   valuer les risques d'inexactitudes significatives dans les   tats financiers, qu'elles soient dues    une fraude ou    une erreur, concevoir et mettre en   uvre des proc  dures de v  rification adapt  es    ces risques et obtenir des   l  ments probants suffisants et appropri  s pour fonder mon opinion. Le risque de ne pas d  tecter une inexactitude significative r  sultant de la fraude est plus   lev   que celui r  sultant d'une erreur, la fraude pouvant impliquer de la collusion, une falsification, des omissions intentionnelles, de fausses d  clarations ou la substitution du contr  le interne.
- Acqu  rir une compr  hension du contr  le interne pertinent pour la v  rification afin de concevoir des proc  dures de v  rification appropri  es dans les circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacit   du contr  le interne de la CMPAO.
-   valuer le caract  re appropri   des m  thodes comptables utilis  es et le caract  re raisonnable des estimations comptables et des informations associ  es fournies par la direction.
- Conclure sur le bien-fond   de l'utilisation par la direction du principe de la continuit   de l'exploitation et, en fonction des   l  ments probants recueillis, s'il existe une incertitude significative li  e    des   v  nements ou    des conditions susceptibles de jeter un doute important sur la capacit   de la CMPAO    poursuivre son exploitation. Si je conclus    l'existence d'une incertitude significative, je dois, dans mon rapport de v  rification, attirer l'attention sur les informations fournies dans les   tats financiers ou, si ces informations ne sont pas suffisantes, modifier mon opinion. Mes conclusions sont fond  es sur les   l  ments probants obtenus jusqu'   la date de mon rapport de v  rification. Cependant, des   v  nements ou des conditions futurs pourraient amener la CMPAO    cesser ses activit  s.
-   valuer la pr  sentation g  n  rale, la structure et le contenu des   tats financiers, y compris les informations    fournir, et d  terminer si les   tats financiers repr  sentent les transactions et   v  nements sous-jacents d'une mani  re qui permette une pr  sentation fid  le.

Je communique avec les responsables de la gouvernance concernant, entre autres, la port  e et le calendrier pr  vus de la v  rification et les constatations importantes faites au cours de la v  rification, y compris toute lacune importante du contr  le interne identifi  e lors de ma v  rification.

Toronto, Ontario
5 octobre 2020



Susan Klein, CPA, CA, ECA
V  rificatrice g  n  rale adjointe

Commission du marché des produits alimentaires de l'Ontario

État de la situation financière

31 mars	2020	2019
Actif		
Courant		
Liquidités	- \$	833 006 \$
Comptes clients	1 137 861	980 591
Charges payées d'avance	79 461	72 520
	1 217 322	1 886 117
Immobilisations (note 3)	46 443 003	43 251 807
	47 660 325 \$	45 137 924 \$
Passif et actifs nets		
Courant		
Dettes bancaires	2 277 \$	- \$
Emprunts à vue (note 4)	16 189 012	14 231 306
Créditeurs et charges à payer	1 332 620	1 547 598
Revenus constatés d'avance	818 679	817 561
	18 342 588	16 596 465
Apports en capital reportés (note 5)	421 703	433 781
	18 764 291	17 030 246
Actifs nets		
Investis dans des immobilisations	29 832 288	28 586 720
Non affectés	(936 254)	(479 042)
	28 896 034	28 107 678
	47 660 325 \$	45 137 924 \$

Engagements (note 7)

Au nom du conseil d'administration :



Vice-président



Secrétaire-trésorier

Les notes afférentes font partie intégrante des présents états financiers.

Commission du marché des produits alimentaires de l'Ontario

État des revenus et dépenses

Pour l'exercice terminé le 31 mars	2020	2019
Revenus		
Loyers	9 479 277 \$	9 130 893 \$
Entreposage frigorifique	2 943 516	2 969 164
Droits de péage	690 922	694 624
Autres revenus	470 373	406 001
Droits de passage des acheteurs	421 906	438 715
	14 005 994	13 639 397
Dépenses		
Salaires et charges sociales (note 6)	3 779 852	3 590 864
Électricité	2 311 588	2 157 649
Amortissement	2 015 823	1 849 141
Enlèvement des déchets	1 718 818	1 870 523
Taxes foncières et taxes d'affaires	730 474	741 186
Réparations et entretien	727 910	525 502
Intérêts	646 593	555 653
Assurances	358 922	356 328
Fournitures et charges de fonctionnement	192 177	201 758
Services contractuels divers	159 272	125 716
Carburant	137 053	137 202
Frais de bureau	98 997	91 389
Honoraires et frais des membres du conseil d'administration	84 618	55 160
Services juridiques	83 024	54 366
Dépense de loyer – terrains de l'Hydro	74 198	66 890
Eau	59 212	62 404
Divers	39 107	16 904
	13 217 638	12 458 635
Excédent des revenus sur les dépenses pour l'exercice	788 356 \$	1 180 762 \$

Commission du marché des produits alimentaires de l'Ontario

État de l'évolution de l'actif net

Pour l'exercice terminé le 31 mars

	Investi dans des immobilisations	Non affecté	Total 2020
Actif net à l'ouverture de l'exercice	28 586 720 \$	(479 042) \$	28 107 678 \$
Excédent des revenus sur les dépenses pour l'exercice	-	788 356	788 356
Achat d'immobilisations	5 207 019	(5 207 019)	-
Amortissement des immobilisations	(2 015 823)	2 015 823	-
Amortissement d'apports en capital reportés	12 078	(12 078)	-
Emprunts supplémentaires sur des emprunts à vue investis dans des immobilisations	(3 000 000)	3 000 000	-
Remboursement des emprunts à vue investis dans des immobilisations	1 042 294	(1 042 294)	-
Actif net à la clôture de l'exercice	29 832 288 \$	(936 254) \$	28 896 034 \$
	Investi dans des immobilisations	Non affecté	Total 2019
Actif net à l'ouverture de l'exercice	24 933 600 \$	1 993 316 \$	26 926 916 \$
Excédent des revenus sur les dépenses pour l'exercice	-	1 180 762	1 180 762
Achat d'immobilisations	5 549 579	(5 549 579)	-
Amortissement des immobilisations	(1 849 141)	1 849 141	-
Amortissement d'apports en capital reportés	12 079	(12 079)	-
Emprunts supplémentaires sur des emprunts à vue investis dans des immobilisations	(1 000 000)	1 000 000	-
Remboursement des emprunts à vue investis dans des immobilisations	940 603	(940 603)	-
Actif net à la clôture de l'exercice	28 586 720 \$	(479 042) \$	28 107 678 \$

Les notes afférentes font partie intégrante des présents états financiers.

Commission du marché des produits alimentaires de l'Ontario

État des flux de trésorerie

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2020 2019

Flux de trésorerie liés aux :

Activités de fonctionnement

Excédent des revenus sur les dépenses pour l'exercice	788 356 \$	1 180 762 \$
Ajustements visant à rapprocher l'excédent des revenus sur les dépenses et les flux de trésorerie provenant des activités de fonctionnement		
Amortissement des immobilisations	2 015 823	1 849 141
Amortissement d'apports en capital reportés liés à des immobilisations	(12 078)	(12 079)
Variations des soldes du fonds de roulement sans effet sur la trésorerie		
Comptes clients	(157 270)	(156 079)
Charges payées d'avance	(6 941)	(4 173)
Fournisseurs et charges à payer	(214 978)	294 623
Revenus constatés d'avance	1 118	86 407
	2 414 030	3 238 602

Activités d'immobilisation

Achat d'immobilisations	(5 207 019)	(5 549 579)
-------------------------	-------------	-------------

Activités d'investissement

Achat de placements	-	(27 087)
Produit de la vente de placements	-	2 715 336
	-	2 688 249

Activités de financement

Emprunts supplémentaires sur les emprunts à vue	3 000 000	1 000 000
Remboursement des emprunts à vue	(1 042 294)	(940 603)
Dette bancaire	2 277	-
	1 959 983	59 397

Changement net de la trésorerie

(833 006) 436 669

Trésorerie à l'ouverture de l'exercice

833 006 396 337

Trésorerie à la clôture de l'exercice

- \$ 833 006 \$

Commission du marché des produits alimentaires de l'Ontario

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2020

1. Nature des activités

La Commission du marché des produits alimentaires de l'Ontario (la « commission »), entreprise publique de la province de l'Ontario, a été constituée en société sans capital-actions en vertu de la *Loi sur le Marché des produits alimentaires de l'Ontario*, L.R.O. 1990, chap. O.15 et les Règlements de l'Ontario 871, 872 et 65/09 connexes. La commission a pour mandats d'exploiter un marché de gros de fruits et de denrées alimentaires ainsi que d'acquérir et d'exploiter la logistique nécessaire au transport et à la manutention des fruits et des denrées alimentaires. Pour remplir ces mandats, la commission loue des terrains et des bâtiments aux grossistes et aux producteurs. La commission est un organisme sans but lucratif provincial géré par un conseil d'administration et est exonérée de l'impôt sur le revenu.

2. Résumé des méthodes comptables significatives

Méthode de comptabilité

Les états financiers de la commission ont été dressés conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, y compris la série 4200 de normes comptables pour le secteur public.

L'actif net de la commission est présenté et comptabilisé comme suit :

- non affecté : il comprend l'actif net cumulé du revenu de fonctionnement sur les dépenses de fonctionnement;
- investi dans des immobilisations : il représente les placements nets dans les immobilisations de la commission décrites à la note 3. Les montants nécessaires pour l'achat d'immobilisations sont transférés des fonds non affectés vers les fonds investis dans des immobilisations.

Comptabilisation des revenus

Les revenus tirés des loyers, de l'entreposage frigorifique, des droits de péage et des droits de passage des acheteurs sont comptabilisés à titre de revenus à mesure que les services sont rendus et que le recouvrement est raisonnablement sûr.

Les revenus constatés d'avance proviennent des paiements anticipés des loyers, de la location de kiosques, de la location d'espaces de stationnement, de la location des cartes d'accès des acheteurs et de la location de bureaux. Ils sont comptabilisés dans les revenus selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée du contrat de location.

Les apports en capital reportés sont grevés d'affectations externes et sont reportés et passés en résultat conformément à la méthode d'amortissement appliquée à l'immobilisation comptabilisée qui s'y rattache.

Les autres revenus sont composés de revenus d'intérêts et de location de panneaux d'affichage et sont comptabilisés lorsqu'ils sont acquis, leur montant est estimable et leur recouvrement est raisonnablement sûr.

Dépenses

Les dépenses sont présentées déduction faite des taxes de vente pouvant être recouvrées.

Liquidités

Les liquidités sont composées de fonds détenus dans une grande institution financière.

Commission du marché des produits alimentaires de l'Ontario

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2020

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée d'utilité estimative, comme suit :

Améliorations foncières	De 10 à 30 ans
Bâtiments	De 10 à 40 ans
Matériel	De 5 à 20 ans
Terrasse de stationnement et mur de soutènement	De 4 à 40 ans

L'amortissement des constructions en cours débute uniquement lorsque la construction est quasi terminée et que l'immobilisation entre en service.

Dépréciation d'actifs à long terme

La commission évalue régulièrement la valeur comptable, l'amortissement et la durée d'utilité de ses immobilisations. Si l'immobilisation n'a plus aucun potentiel de service à long terme pour la commission, l'excédent de sa valeur comptable nette sur sa valeur résiduelle est comptabilisé en dépenses dans l'état des revenus et dépenses.

Instruments financiers

La commission évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur. Elle évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement comprennent la trésorerie et les comptes clients. Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de la dette bancaire, des fournisseurs et charges à payer et des emprunts à vue.

Lorsqu'il existe des indications d'une perte de valeur, la commission détermine s'il y a eu un changement défavorable important dans le montant ou le calendrier prévus des flux de trésorerie futurs de l'actif financier. Si la commission constate un changement défavorable des flux de trésorerie attendus, elle ramène la valeur comptable de l'actif financier à la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus, au prix qu'elle pourrait obtenir de la vente de l'actif financier ou à la valeur de réalisation attendue par la commission en réalisant toute sûreté réelle. Si les événements ou les circonstances s'améliorent à une période ultérieure, la perte de valeur comptabilisée est reprise dans la mesure de l'amélioration, sans toutefois dépasser la valeur comptable initiale. Les pertes de valeur sont comptabilisées par l'utilisation d'un compte de provision, le montant correspondant étant comptabilisé dans l'état des revenus et dépenses.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers selon les normes comptables canadiennes pour le secteur public exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs à la date des états financiers et sur les montants présentés au titre des revenus et des dépenses au cours de la période considérée. La pandémie du coronavirus infectieux (la « COVID-19 ») a été ajoutée à l'incertitude relative à la mesure de la commission, principalement en raison de la réduction d'information disponible avec laquelle formuler des hypothèses importantes liées aux estimations critiques, comparativement aux estimations déclarées au 31 mars 2020. Les comptes exigeant des estimations importantes incluent les comptes clients et leur recouvrement, ainsi que la durée d'utilité des immobilisations. Les résultats réels pourraient ne pas correspondre à ces estimations.

Commission du marché des produits alimentaires de l'Ontario

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2020

Utilisation d'estimations (suite)

Les comptes clients sont assujettis à l'incertitude relative à la mesure en raison de l'exposition de la commission au risque de crédit, voir la note 8, lié à ses clients. En raison de la pandémie de la COVID-19, une incertitude supplémentaire relative à la mesure est présente en ce qui a trait à la recouvrabilité des comptes clients. Cette incertitude provient des retards potentiels de recouvrement et de la hausse du nombre de comptes de clients en doute en raison du ralentissement économique en Ontario découlant des mesures d'urgence adoptées pour combattre la propagation de la COVID-19.

3. Immobilisations

	<u>2020</u>		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur aux livres
Terrain	275 604 \$	- \$	275 604 \$
Améliorations foncières	7 391 165	2 218 698	5 172 467
Bâtiments	55 191 391	19 543 887	35 647 504
Matériel	6 633 970	3 364 701	3 269 269
Terrasse de stationnement et mur de soutènement	7 435 541	5 387 062	2 048 479
Construction en cours	29 680	-	29 680
	76 957 351 \$	30 514 348 \$	46 443 003 \$
	<u>2019</u>		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur aux livres
Renvoi	275 604 \$	- \$	275,604 \$
Améliorations foncières	7 391 165	2 002 082	5,389,083
Bâtiments	48 076 427	18 311 771	29,764,656
Matériel	6 150 563	3 031 650	3,118,913
Terrasse de stationnement et mur de soutènement	7 435 541	5 153 023	2,282,518
Construction en cours	2 421 033	-	2,421,033
	71,750,333 \$	28 498 526 \$	43 251 807 \$

Au cours de l'exercice, aucun actif entièrement amorti n'a été radié (néant en 2019).

Au cours de l'exercice, un montant de 7 598 371 \$ (9 438 571 \$ en 2019) comptabilisé dans Construction en cours a été reclassé selon la ventilation suivante : 7 114 964 \$ (4 568 936 \$ en 2019) au poste Bâtiments, néant (4 838 689 \$ en 2019) au poste Améliorations foncières et 483 407 \$ (30 946 \$ en 2019) au poste Matériel.

Les dépenses d'amortissement pour l'exercice se sont situées à 2 015 823 \$ (1 849 141 \$ en 2019) et sont incluses dans l'amortissement des immobilisations dans l'état des revenus et dépenses.

Commission du marché des produits alimentaires de l'Ontario

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2020

4. Emprunts à vue

Les emprunts à vue sont les suivants :

	2020	2019
Emprunt à vue, non renouvelable, d'un montant maximum de 1 125 000 \$ (1 125 000 \$ en 2019), portant intérêt au taux préférentiel majoré de 1/4 %, remboursements mensuels d'un capital de 5 000 \$ plus intérêts. Cet emprunt est affecté principalement au financement des dépenses d'immobilisations.	1 065 000 \$	1 125 000 \$
Emprunt à vue, non renouvelable, d'un montant maximum de 2 681 641 \$ (2 681 641 \$ en 2019), portant intérêt au taux préférentiel majoré de 1/4 %, remboursements mensuels d'un capital de 24 378 \$ plus intérêts. Cet emprunt est affecté principalement au financement des dépenses d'immobilisations.	2 389 106	2 681 641
Emprunt à vue, non renouvelable, d'un montant maximum de 7 847 731 \$ (7 847 731 \$ en 2019), portant intérêt au taux préférentiel majoré de 1/4 %, remboursements mensuels d'un capital de 40 662 \$ plus intérêts à compter du 30 avril 2015 au plus tard, paiements mensuels des intérêts seulement. Cet emprunt est affecté principalement au financement des dépenses d'immobilisations.	7 359 789	7 847 731
Emprunt à vue, non renouvelable, d'un montant maximum de 1 576 934 \$ (1 576 934 \$ en 2019), portant intérêt au taux préférentiel majoré de 1/4 %, remboursements mensuels d'un capital de 8 344 \$ plus intérêts. Cet emprunt est affecté principalement au financement du coût de remplacement de l'équipement de réfrigération.	1 476 812	1 576 934
Emprunt à vue, non renouvelable, d'un montant maximum de 4 000 000 \$ (1 000 000 \$ en 2019), portant intérêt au taux préférentiel majoré de 1/4 %, remboursements mensuels d'un capital de 16 950 \$ plus intérêts. Cet emprunt est affecté entièrement au financement du coût du poste de compacteur et de la zone de réception de l'entreposage frigorifique.	3 898 305	1 000 000
	16 189 012 \$	14 231 306 \$

Tous les emprunts ci-dessus sont garantis par une lettre d'engagement de ne pas vendre, hypothéquer davantage ou grever le bien situé à l'adresse 165, The Queensway.

Au 31 mars 2020, certains emprunts bancaires externes de la commission étaient assujettis de clauses restrictives. Toutes ont été respectées en date du 31 mars 2020.

La commission a également accès à un crédit de fonctionnement sous forme de facilité renouvelable de 1 000 000 \$ portant intérêt au taux préférentiel pouvant être utilisé pour le fonctionnement quotidien et les besoins de la commission en matière de fonds de roulement. Au 31 mars 2020, la commission en a utilisé néant (néant en 2019).

Commission du marché des produits alimentaires de l'Ontario

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2020

5. Apports en capital reportés

En 2011, la commission a reçu un apport en capital non récurrent de 500 000 \$ de la part du ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario. L'immobilisation concernée était quasi achevée et en état d'utilisation au cours de l'exercice 2015, moment à partir duquel la commission a commencé à passer l'apport en capital progressivement en résultat; elle est incluse dans les autres revenus, à l'état des revenus et dépenses.

	2020	2019
Solde à l'ouverture de l'exercice	433 781 \$	445 860 \$
Moins : montant passé en résultat au cours de l'exercice	(12 078)	(12 079)
Solde à la clôture de l'exercice	421 703 \$	33 781 \$

6. Régime enregistré d'épargne-retraite (REER) autogéré

La commission offre à ses salariés à temps plein un régime enregistré d'épargne-retraite (REER) autogéré, dans lequel les salariés versent une cotisation minimale correspondant à 5 % de leur rémunération. La commission verse une cotisation du même montant à concurrence de 6 % pour les employés cumulant plus de 15 ans de service et de 5 % pour les autres employés admissibles. La charge liée à ce REER pour l'exercice s'élève à 94 375 \$ (93 475 \$ en 2019) et est prise en compte dans les salaires et charges sociales.

7. Engagements

La commission loue des terrains pour le stationnement de véhicules et le matériel de bureau en vertu de contrats de location-exploitation. Les loyers annuels minimums exigibles pour les prochains exercices sont les suivants :

<u>Année</u>	<u>Montant</u>
2021	83 705 \$
2022	81 927
2023	74 329
2024	55 148
2025	1 260
	296 369 \$

Commission du marché des produits alimentaires de l'Ontario

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2020

8. Risque lié aux instruments financiers

La commission détient des instruments qui l'exposent au risque de crédit, au risque de liquidité et au risque de taux d'intérêt.

Risque de crédit

Le risque de crédit lié aux instruments financiers correspond au risque de perte financière qu'assume la commission si une contrepartie n'honore pas ses obligations envers elle ou est insolvable. Le coût de l'actif présenté à l'état de la situation financière représente l'exposition maximale au risque de crédit à la date des états financiers. La commission place sa trésorerie dans des comptes portant intérêt et des instruments assurés par une banque à charte canadienne (jusqu'à une certaine limite) ou dans des placements très liquides qui sont facilement convertibles en des montants connus de trésorerie.

Dans le cours normal des activités, la commission est exposée à un risque de crédit du fait de ses clients. Ce risque est réduit par la mise en œuvre de procédures d'approbation du crédit exhaustives et rigoureuses.

Au 31 mars 2020, le classement des débiteurs en souffrance, mais non douteux, était le suivant :

2020	30 jours	60 jours	90 jours	Plus de 90 jours
Comptes clients	310 668 \$	145 607 \$	2 901 \$	45 134 \$
2019	30 jours	60 jours	90 jours	Plus de 90 jours
Comptes clients	327 766 \$	161 439 \$	6 744 \$	6 466 \$

La direction est d'avis que la commission est exposée à un risque de crédit faible.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers lorsque les montants deviennent exigibles. Pour gérer le risque de liquidité, la commission surveille ses activités et ses flux de trésorerie afin de s'assurer qu'elle dispose de ressources suffisantes pour satisfaire à ses obligations. Tous les placements de la commission sont réputés facilement réalisables, car ils peuvent être liquidés rapidement à des montants proches de leurs justes valeurs pour répondre aux besoins de liquidités.

Commission du marché des produits alimentaires de l'Ontario

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2020

8. Risque lié aux instruments financiers (suite)

Une analyse des échéances des passifs financiers de la commission au 31 mars 2020 est présentée dans le tableau suivant.

2020	Au plus six mois	De plus de six mois à un an	De plus de un an à cinq ans	Plus de cinq ans	Total
Dettes bancaires	2 277	-	-	-	2 277
Créditeurs et charges à payer	1 332 620	-	-	-	1 332 620
Emprunts à vue	<u>571 995</u>	<u>571 995</u>	<u>4 575 962</u>	<u>10 469 060</u>	<u>16 189 012</u>
	1 906 892 \$	571 995 \$	4 575 962 \$	10 469 060 \$	17 523 909 \$
2019	Au plus six mois	De plus de six mois à un an	De plus de un an à cinq ans	Plus de cinq ans	Total
Dettes bancaires	-	-	-	-	-
Créditeurs et charges à payer	1 547 598	-	-	-	1 547 598
Emprunts à vue	<u>471 264</u>	<u>471 264</u>	<u>3 770 112</u>	<u>9 518 666</u>	<u>14 231 306</u>
	2 018 862 \$	471 264 \$	3 770 112 \$	9 518 666 \$	15 778 904 \$

L'analyse ci-dessus des échéances des emprunts à vue représente les remboursements prévus.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt découle des fluctuations des taux d'intérêt et du degré de volatilité de ces taux. La commission a contracté des emprunts à vue portant intérêt au taux d'intérêt préférentiel et, par conséquent, est exposée au risque de flux de trésorerie découlant des variations des taux d'intérêt, les flux de trésorerie nécessaires pour régler les obligations fluctuant par suite des variations des taux d'intérêt pratiqués sur le marché.

9. Droits contractuels

Les droits contractuels sont des droits à des ressources économiques découlant de contrats ou d'accords qui produiront des revenus et des actifs à l'avenir. Les droits contractuels de la commission viennent de contrats conclus pour la location de terrains et de bâtiments aux locataires d'unités d'entreposage. Les baux prennent fin à différents moments, le plus long étant en vigueur jusqu'en 2044, et le montant des revenus futurs est égal aux montants réels dépensés par la commission pour les taxes, les dépenses d'exploitation et d'entretien et les autres coûts et charges liés à l'entretien et à l'exploitation des unités louées faisant l'objet des baux.

Commission du marché des produits alimentaires de l'Ontario

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2020

10. Événement important – COVID-19

Le 19 mars 2020, le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales (MAAARO) a convenu de rembourser à la commission 70 % de certaines dépenses admissibles, jusqu'au 19 septembre 2020 et jusqu'à un maximum de 350 000 \$, liées aux mesures prises pour prévenir la propagation de la COVID-19 à la commission. Les dépenses admissibles incluaient les coûts liés à l'assainissement et aux protocoles de sécurité dans les aires communes, des locataires et réglementées des installations de la commission.

Au 31 mars 2020, la commission avait enregistré un montant à recevoir de 33 150 \$ de la part du MAAARO lié aux coûts admissibles encourus pendant l'exercice 2020.

11. Chiffres comparatifs

Certains chiffres des années précédentes ont été reclassés pour se conformer à la présentation des états financiers de cet exercice.